



INTÉRIALE :

Quand la communication devient un casse-tête !

Des collègues nous ont fait remonter une nouvelle absurdité administrative...

👉 INTERIALE souhaite que les agents se connectent à leur espace via leur boîte mail professionnelle ou personnelle.

🔍 Sauf que...

➡ Le Ministère de la Justice, de son côté, exige que les démarches se fassent exclusivement via la boîte professionnelle.

➡ Et pour accéder à cette boîte pro, il faut... internet !

➡ Or, dans bon nombre d'établissements, l'accès internet est tout simplement inexistant ou fortement restreint pour les agents.

On fait comment dans ces conditions ?

Encore une fois, les personnels se retrouvent au milieu de contradictions administratives : un flyer d'un côté, une consigne ministérielle de l'autre... et zéro solution concrète pour les agents !

🎯 FO Justice demande des clarifications immédiates de la part du Ministère et d'INTERIALE, ainsi qu'une prise de position claire du directeur interrégional sur ce point.

👊 **Les personnels n'ont pas à subir les incohérences des uns et les injonctions paradoxales des autres.**

FO Justice reste mobilisé pour défendre vos droits et votre quotidien !

